

## BP AP

Brevet Professionnel Aménagements Paysagers  
Formation continue



### PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES ET DÉBOUCHÉS :

Créer ou gérer une entreprise de travaux paysagers

Employé d'entreprise de travaux paysagers, dans un service espace vert de collectivité.

Possibilité de poursuite d'études : Certificat de Spécialisation (CS Arboriste Élagueur), titre de Jardinier-Botaniste

### OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Acquérir les compétences techniques et professionnelles pour mener à bien des chantiers paysagers.

La personne qualifiée par le BP Aménagements Paysagers est capable de réaliser des travaux mais aussi d'organiser le travail d'une petite équipe et de gérer les relations avec le maître d'ouvrage.

### CONTENU DE LA FORMATION ET STRUCTURE DU DIPLÔME :

#### Modules généraux :

Le traitement de l'information : expression, communication, informatique

Les enjeux environnementaux et sociétaux du milieu paysager : liens entre secteur paysager et société, travaux paysagers et environnement

#### Modules professionnels :

Le projet de création d'entreprise ou de salariat, droit du travail et protection sociale.

La gestion de l'entreprise de travaux paysagers.

Le végétal et son milieu : biologie végétale, reconnaissance des végétaux, techniques paysagères.

Les infrastructures paysagères.

Entretien courant des petits matériels.

#### Modules techniques :

La réalisation de travaux de mise en place ou d'entretien de végétaux : organisation de chantiers, chantiers et maçonnerie paysagère.

Intervenir sur les espaces paysagers en tenant compte des pollinisateurs.

L'entretien des végétaux : plantation, protection, taille etc.

La protection des végétaux : traitements phytosanitaires avec certification Certiphyto

Obtention d'une attestation valant CACES et SST (Sauveteur-Secouriste du Travail)

#### La formation en milieu professionnel :

Stages en entreprise 14 semaines qui permettent de développer des compétences dans le milieu professionnel.

#### Structure du diplôme (évaluation/ validation):

Diplôme national de niveau 4 délivré par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

Évaluation par UC (Unités Capitalisables) ; l'ensemble des UC est à acquérir dans un délai de 5 ans

Le diplôme se compose de 5 UC et 1 UCARE (Unité Capitalisable d'Adaptation Régionale et à l'Emploi).

### RYTHME ET DURÉE DE LA FORMATION :

Formation à temps plein sur 10 mois de septembre à juin : 1 rentrée par an.

En centre de formation : 700 heures réparties sur 20 semaines.

En entreprise : 560 heures réparties sur 15 semaines par périodes de 1 à 3 semaines.

Lieux de formation : Marvejols et autres sites suivant chantiers d'application..

### CONDITIONS D'ADMISSION :

Avoir 18 ans

Être titulaire d'un diplôme de niveau 3

inscrit au RNCP (CAP) ou de niveau

supérieur

ou

Justifier d'1 an d'expérience professionnelle à temps plein dans

le domaine d'activité, ou 3 ans dans un autre domaine.

Être porteur d'un projet d'installation ou de salariat

Les candidats sont sélectionnés sur entretien de motivation et de positionnement, leurs aptitudes à la réussite du parcours de formation et sur leur capacité à travailler dans le secteur du paysage.

## STATUTS ET RÉMUNÉRATION (nous contacter pour analyse au cas par cas selon les statuts) :

Demandeur d'emploi, salarié, porteur de projets

Salarié en CDD ou CDI : financement de la formation possible dans le cadre d'une reconversion professionnelle (ex : CPF de transition)

Autres cas : à étudier (ex : possibilité de valider un module ou plusieurs modules)

Possibilités de rémunération selon les statuts

Personne en situation de handicap : nous contacter.

### LES ATOUS DU CENTRE :

Une équipe pluridisciplinaire

Des conduites et des réalisations de chantiers

Des mises en situation professionnelle

Un accompagnement individualisé tout au long de la formation

### CONTACTEZ-NOUS :

CFPPA de la Lozère

#### SITE DE MARVEJOLS

1 Avenue des Martyrs de la Résistance

48100 MARVEJOLS

Tél : 04.66.32.02.39

Taux de réussite à l'examen (2020) 100 %

Taux d'insertion professionnelle (2019) : 67 %

Taux d'appréciation des bénéficiaires (2020) : 100 %

Mail [cfppa.lozere@educagri.fr](mailto:cfppa.lozere@educagri.fr)

[www.epl-lozere.fr](http://www.epl-lozere.fr)



Mis à jour le 05/10/2021